

ACTE D'ENGAGEMENT

MAPA/2018/01

A - Objet de l'acte d'engagement.

- Objet du marché:

Travaux de voirie, assainissement et eaux pluviales sur la Commune d'Ablis.

- Cet acte d'engagement correspond :

à l'accord-cadre.

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes,

CCTP,

CCAP,

CCAG-T issu de l'arrêté du 8 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 mars 2014,

BPU,

CRT,

Autres :

et conformément à leurs clauses,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à exécuter les prestations selon les conditions du présent contrat et des bons de commande.

B2 – Prix

Le marché est exécuté à prix unitaires, selon les prix du BPU.

Les montants minimum et maximum sont les suivants pour chaque période d'exécution :

Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
15 000 € HT	250 000 € HT

Ces montants sont déterminés pour une période de douze (12) mois. Ils seront identiques pour les périodes de reconduction du marché.

Si la durée de la période est inférieure à douze (12) mois, les montants minimum/maximum seront proratisés au regard de la durée.

B3 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B4 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

B5 - Avance *(article 110 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) :*

Je renonce au bénéfice de l'avance :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

B6 - Durée d'exécution du marché :

Le marché est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification.

Il est reconductible tacitement trois (3) fois, dans la limite totale de quatre (4) ans.

En cas de non-reconduction, le titulaire en sera avisé par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de deux (2) mois avant la fin du marché. Quant au titulaire, il prévient la Commune, par courrier recommandé avec accusé de réception, dans un délai de cinq (5) mois avant la fin du marché afin de lui permettre d'assurer la passation d'un nouveau marché public.

C - Signature du marché le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

C1 – Signature du marché par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (*article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016*) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur :

Mairie d'Ablis
8 rue de la Mairie
78660 ABLIS
Tél : 01.30.46.06.06
Courriel : mairie@ablis.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Monsieur Jean-Louis BARTH, Maire d'Ablis.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Maire d'Ablis
Mairie d'Ablis
8 rue de la Mairie
78660 ABLIS
Tél : 01.30.46.06.06
Courriel : mairie@ablis.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Trésorerie de Saint Arnoult en Yvelines
3 bis rue Jean Moulin
78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES
Tél. : 01.30.88.25.80

■ Imputation budgétaire :

Budget de la Commune (fonds propres).

À Ablis, le

Le Maire

Jean-Louis BARTH